

Communauté de Communes du Meygal

Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 25 avril 2005 à 20h30 à la salle polyvalente de St Pierre Eynac

Présents : Raveyre André, Flandin Louis, Pays Robert, Dessalces Joël, Chapuis Robert, Buisson Henri, Venet Marcel, Pays Sylvie, Gounon Dominique, Saugues René, Poulet Huguette, Abrial Raymond, Poyet Danielle, Décot Daniel, Bayle Marie-Thérèse, Berbonde Michel, Riffard Pierre, Pelissier Jean-Marc, Darne Pierre, Machabert Robert, Verdier Jeanine.
(suppléants présents : Boulbol André, Guerin Alain)

Le 25 avril, à 20h30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de St Pierre Eynac.

1. Compte administratif et compte de gestion 2004

Le CA du budget principal dégage un excédent de fonctionnement de 94 269.80 € et un excédent d'investissement de 117 679.16 € soit un excédent global de clôture de 211 948.96€.

Le budget annexe de la zone d'activité présente un déficit de fonctionnement de 123 382.97€ et un excédent d'investissement de 50 000 € soit un déficit global de 73 382.97€. Ce déficit s'explique par le fait que l'ensemble des dépenses pesant sur la zone mouvementée sur la section de fonctionnement et que la vente des lots n'interviendra qu'après la fin des travaux.

Vote du CA : 20 voix pour. 1 abstention.

Le compte de gestion et le compte administratif retracent les flux des dépenses et des recettes intervenues au cours d'un exercice budgétaire et doivent faire l'objet d'une stricte concordance. Le Président propose au conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le trésorier de St Julien Chapeuil, en tout point conforme au compte administratif.

Vote du compte de gestion : 20 voix pour. 1 abstention.

2. Taux d'imposition

Compte tenu notamment de la baisse de la dotation d'intercommunalité et des besoins de financement pour l'année 2005, le Président propose de fixer les taux d'imposition des 4 taxes directes locales de la façon suivante , pour un produit fiscal attendu de 139 946 €.

	Rappel taux 2004 (en %)	Taux votés pour 2005 (en %)
Taxe d'habitation	0.842	0.884
Taxe foncière (bâti)	1.14	1.20
Taxe foncière (non bâti)	5.66	5.94
Taxe professionnelle	0.973	1.02

Vote des taux d'imposition : 20 voix pour. 1 abstention.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2004

Conformément à la législation, l'affectation du résultat du compte administratif 2004 porte sur le seul résultat d'exécution de la section de fonctionnement, le solde de la section d'investissement faisant l'objet d'une reprise au BP 2005.

Budget principal : le résultat de fonctionnement fait apparaître un excédent de 94 269.80 €. Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- affectation à la section de fonctionnement (ligne 002 report créditeur) 54 269.80 €
- Affectation à la section d'investissement (ligne 1068) 40 000 €.

En ce qui concerne le budget annexe de la zone de Lachamp, le résultat étant déficitaire, il n'est pas affecté mais directement reporté en section de fonctionnement.

Vote : unanimité.

4. Régime indemnitaire

Le Président propose la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents exerçant leur activité au sein de la

communauté de communes depuis 18 mois au moins, à temps complet ou partiel. Les agents non titulaires de droit public bénéficieront des mêmes dispositions.

Régime indemnitaire proposé : prime de service et de rendement (agents relevant du cadre d'emploi des éducateurs jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture), indemnité d'administration et de technicité (cadre d'emploi des agents d'entretien), prime de sujétion spéciale (cadre d'emploi des agents du patrimoine).

Votes : 20 voix pour. 1 voix contre (désaccord sur les modalités d'attribution individuelle).

5. Budget primitif 2005

Budget principal :

Le budget 2005 est marqué par les 2 nouvelles compétences exercées par la Communauté de communes : le ramassage scolaire (compétence exercée depuis septembre 04) et les ordures ménagères (depuis le 1^{er} janvier 2005).

La section de fonctionnement est votée par chapitre. Le montant des dépenses prévues s'élève à la somme de 900 531.80 € :

Chapitre 011 : 333 411.80 (charges générales)

Chapitre 012 : 198 800.00 (charges de personnel)

Chapitre 65 : 27 620.00 (autres charges courantes)

Chapitre 67 : 700.00 (annulation de titres)

Chapitre 014 : 300 000.00 (atténuation de produits. Reversement redevance OM)

Chapitre 023 : 40 000.00 (versement à la section d'investissement)

Montant des recettes : 900 531.80 €

Chapitre 002 : 54 269.80 (excédent 04 reporté)

Chapitre 013 : 5 000.00 (atténuation de charges)

Chapitre 70 : 366 000.00 (produit des services)

Chapitre 73 : 144 486.00 (impôts et taxes)

Chapitre 74 : 310 776.00 (dotations, subventions)

Chapitre 75 : 20 000.00 (autres produits de gestion)

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 234 779.16€. Sont prévus les achats ou opérations suivantes : achat de conteneurs, de matériel de bureau et informatique, logiciel spécifique halte garderie, compléments de signalisation pour la Via Ferrata, aménagements touristiques, achat et début d'aménagement d'un local.

Les recettes comprennent l'excédent reporté, le virement de la section de fonctionnement et diverses subventions d'investissement.

Le budget de la zone d'activité de Lachamp s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1 270 012.94€ et en investissement à la somme de 845 499.97 €. (à noter un avenant au marché de 4.9%).

Les budgets 2005 sont approuvés à l'unanimité.

6. Inscription de 2 dossiers portés par la commune de St Julien Chapeuil sur les fiches actions présentées au contrat de Pays

Il s'agit du dossier de l'espace scénique et du projet de rénovation du VVF. **Votes** : 20 voix pour. 1 abstention.

7. Questions diverses

Dématérialisation des marchés publics : adhésion à la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale : **Voté à l'unanimité.**

Convention de mise à disposition du point I du Pertuis : **voté à l'unanimité**

Recrutement de personnel saisonnier et de remplacement : **voté à l'unanimité.**

Subvention 2005 Office de tourisme : 4000 € **voté à l'unanimité.**

Les élus sont invités à assister à la prochaine assemblée générale de l'office de tourisme intercommunal (à Queyrières le 10 mai à 18h15) où Mr Borget du CPIE présentera le projet d'étude établi en vue de la valorisation des sites volcaniques au sein de chaque commune.